

Envoyé en préfecture le 03/04/2018

Reçu en préfecture le 03/04/2018

Affiché le

SLOW

ID : 081-218101632-20180328-2018_DEL03-BF



NOTE DE PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

2017

Budget Principal et Budgets Annexes

LES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE

EXERCICE 2017

Les comptes administratifs retracent le cycle annuel budgétaire.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants les comptes administratifs doivent être accompagnés d'une note explicative de synthèse permettant à tous les membres de l'assemblée de disposer d'éléments d'informations suffisants pour pouvoir se prononcer sur les comptes administratifs.

A cet effet, il est joint aux comptes administratifs 2017 la présente note détaillant les développements et explications nécessaires pour éclairer le Conseil Municipal, sur les dépenses et recettes de l'exercice écoulé.

De la comptabilité communale découle l'intervention de deux instances : le Maire et le Trésorier. Chacun retrace les exécutions budgétaires de l'année dans sa propre comptabilité, en fin d'exercice le Maire établit les Comptes Administratifs et le Trésorier établit les Comptes de Gestion, les présentations diffèrent mais les résultats doivent être rigoureusement identiques.

Les résultats des Comptes de Gestion transmis le 19 février 2018 par Madame la Trésorière (sous format dématérialisé) sont en parfaite concordance avec nos Comptes Administratifs,

Le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer sur les Comptes Administratifs du budget principal et des budgets annexes.

La présentation des Comptes Administratifs doit principalement permettre :

- de rapprocher les prévisions des réalisations.
- d'analyser les principales masses budgétaires des deux sections.

A Mazamet, depuis 2004 la présentation des comptes administratifs constitue la 1^{ère} étape du Débat d'Orientation Budgétaire.

LE BUDGET PRINCIPAL

L'exécution du BUDGET

Le compte administratif intègre les 5228 mandats et les 1191 titres émis pendant l'année civile 2017 et la journée complémentaire (jusqu'à fin janvier 2018). Ces résultats prennent en compte les restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement et le rattachement à l'exercice des charges de fonctionnement.

INVESTISSEMENT	<i>Résultat 2016</i>	<i>Réalisés 2017</i>	<i>Reports</i>	<i>Besoin de Financement 2017</i>
Recettes	706 099,25 €	2 887 167,69 €	860 000,00 €	
Dépenses		3 859 551,08 €	2 440 800,00 €	
SOLDE D'EXECUTION	706 099,25 €	- 972 383,39 €	- 1 580 800,00 €	- 1 847 084,14 €

FONCTIONNEMENT	<i>Résultat 2016</i>	<i>Réalisés 2017</i>		<i>Résultat 2017</i>
Recettes	2 974 526,11 €	11 118 338,52 €		
Dépenses		9 569 495,15 €		
SOLDE D'EXECUTION	2 974 526,11 €	1 548 843,37 €		4 523 369,48 €

EXCEDENT GLOBAL CUMULE 2017	2 676 285,34 €
------------------------------------	-----------------------

Après affectation du besoin de financement :

Excédent cumulé au 31 décembre 2013 = 2 066 953,85€

Excédent cumulé au 31 décembre 2014 = 2 086 112,92€

Excédent cumulé au 31 décembre 2015 = 2 820 867,78€

Excédent cumulé au 31 décembre 2016 = 2 974 526,11€

Excédent cumulé au 31 décembre 2017 = 2 676 285,24€

Soit une différence entre 2017 et 2016 (après comptabilisation des restes à réaliser en recette et en dépense) de = - 298 240,77€

Afin d'alléger la lecture du compte administratif, tous les chiffres sont arrondis à l'euro.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

LES CHARGES		2016	2017	Evolution 2017/2016
Charges à caractère général	Chapitre 011	2 327 462 €	2 250 850 €	-76 611 €
Charges de personnel	Chapitre 012	5 600 065 €	5 766 450 €	166 385 €
Atténuations de produits	Chapitre 014	1 269 €	1 772 €	503 €
Charges de gestion courante	Chapitre 65	789 731 €	762 763 €	-26 968 €
DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		8 718 527 €	8 781 836 €	63 309 €
Charges financières	Chapitre 66	124 686 €	113 541 €	-11 145 €
Charges exceptionnelles	Chapitre 67	175 €	8 679 €	8 504 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES		8 843 388 €	8 904 056 €	60 668 €
Opérations d'ordre entre sections	Chapitre 042	354 238 €	665 439 €	311 201 €
TOTAL		9 197 626 €	9 569 495 €	371 869 €

Le total des dépenses de gestion des services s'élève à 8 781 836€, ce total tient compte des opérations de rattachement à l'exercice (dépenses engagées dont le service est fait et non encore payées à la clôture de l'exercice) pour un montant de 47 753€.

2 250 850€ - La diminution, pour la 2^{ème} année consécutive des **charges à caractère général chapitre 011** (- 239 027€ en 2016 et - 76 611€ en 2017) est principalement due à la conjugaison des augmentations et diminutions suivantes :

- L'augmentation :

- des carburants + 5 245€,
- des contrats de maintenance + 18 272€.
- des consommations d'eau + 26 373€,

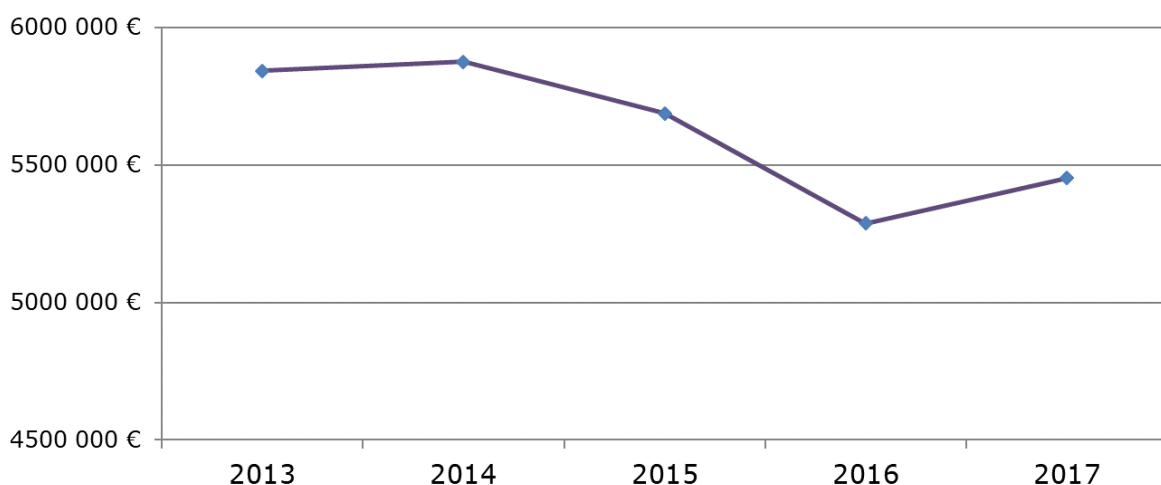
- La diminution :

- des frais de gaz - 14 540€,
- des frais d'électricité - 15 623€,
- des taxes foncières payées par la Ville – 25 509€,
- des fournitures d'entretien - 27 611€.

Ce chapitre représente 25% des dépenses réelles.

5 766 450€ Les charges de personnel (chapitre 012) sont en augmentation de 2,97% en 2017. Ce chiffre tient compte :

- de 5 départs en retraite étalés du 1^{er} février au 31 décembre 2017,
- de la demande de 13 agents d'exercer leur activité à temps partiel,
- de 3 recrutements d'agent du régime particulier (CNRACL),
- de 3 recrutements d'agent régime général,
- d'un agent placé en congé parental,
- de 4 agents à demi traitement sur une partie de l'année (maladie ordinaire),
- du recrutement d'agents occasionnels (renforts, jeunes été et agents recenseurs),
- de 6 agents renouvelés en disponibilité pour convenance personnelle,
- d'une demande de mutation,
- du non renouvellement en fin d'année de 18 agents en contrat aidé,
- des incidences de la réforme PPCR « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations »
- du Glissement Vieillesse Technicité (41 agents ont fait l'objet d'un avancement de grade ou d'échelon),
- de la hausse des contributions retraites et maladies (IRCANTEC et URSSAF),
- de la hausse du SMIC + 0,97% au 1er janvier 2017,
- de l'augmentation du point d'indice de + 0,6% au 1er février 2017.



Les charges nettes de personnel (chapitre 012 diminué du chapitre 013 « atténuations de charges ») s'élèvent à 5 451 237€ et augmentent de 163 504€ par rapport à 2016 suite à la suppression par l'état du renouvellement des contrats aidés (42 CAE employés en août 2017, 24 CAE rémunérés en décembre 2017).

Ces charges nettes de personnel représentent une dépense de 512€ par habitant, la moyenne constatée dans les communes de même strate en 2016 était de 660€ par habitant.

Ce chapitre représente 65% des dépenses réelles.

1 772€ Le chapitre 014 « Atténuation de produits », correspond au reversement, **pour la dernière année**, de la part de la Taxe séjour additionnelle collectée pour le compte du Conseil Général.

La Taxe Départementale additionnelle à la taxe de séjour a été mise en place en décembre 2010, 10% des sommes perçues au titre de la Taxe de séjour sur le territoire de la Commune de Mazamet sont reversées chaque année au Conseil Général.

Suite au transfert le 1^{er} janvier 2017 de la compétence Tourisme aux intercommunalités et à la création d'un Office de Tourisme Communautaire à partir du 1^{er} janvier 2018 c'est une nouvelle régie instituée par la CACM qui gère désormais le prélèvement et le reversement de la Taxe de séjour.

762 763 € le chapitre 65 « Autres Charges de Gestion Courante » se décompose de la façon suivante :

- 50 % de subventions versées aux associations **383 104€**.
- 25 % de subventions de fonctionnement aux organismes publics et de contributions obligatoires soit **188 482€** (CCAS **35 000€**, participation au budget annexe de l'assainissement pour les eaux pluviales **88 954€**, créances éteintes ou admises en non-valeur **8 580€**).
- 17 % des frais de cotisations et indemnités des élus **131 206€**
- 8% dédié à la gestion du Centre social de la Lauze (**60 000€ versés à la MJC pour la gestion du centre social**).

En 2017, les 762 763€ de dépenses du chapitre 65, tiennent compte du transfert de la participation de la Ville au financement du SIVU des gens du voyage à hauteur de 16 719€ et du transfert de la subvention de l'Office de Tourisme pour 31 050€. Désormais ces deux montants sont pris en charge par la CACM et retenus à la Ville sur le versement de l'Attribution de Compensation (AC) pour un montant total de 47 229€.

Ce chapitre représente 9% des dépenses réelles.

113 541€ Les charges financières représentent les intérêts des emprunts pour 116 194€ et les intérêts courus non échus (ICNE) pour – 2 653€. **Soit une charge par habitant de 11€, alors que la charge par habitant des communes de la strate en 2016 était de 59€. La relative stabilité des charges financières participe au maintien de l'épargne nette.**

Ce chapitre représente 1,3% des dépenses réelles.

8 679€ Les charges exceptionnelles : Il s'agit de divers remboursements ou annulations de recettes concernant les exercices antérieurs (remboursements NAP, cantine, annulation avant refacturation suite erreur de tiers ...).

Le taux d'exécution des dépenses de gestion des services (Chapitres 011, 012, 014, 65) est de 88% (8 781 836€ de réalisations pour 10 093 000€ de prévisions).

665 439€ les Opérations d'Ordre entre Sections, chapitre 042 (**ce montant est identique à celui du chapitre 040 en recette de la section d'investissement**), regroupent les écritures comptables de cessions pour 263 779€ (**Cession de la 2ème partie de l'ancienne banque de France à M. AUCLAIR**), l'enregistrement des plus-values pour 5 650€ des biens vendus en 2017 (**2 véhicules, 1 photocopieur, 1 imprimante et 1 tondeuse**) et les dotations aux amortissements pour 396 009€ (**Autofinancement obligatoire**).

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES

LES PRODUITS		2016	2017	Evolution 2017/2016
Atténuations de charges	Chapitre 013	312 333 €	315 213 €	2 880 €
Produit des services, du domaine	Chapitre 70	561 746 €	565 908 €	4 161 €
Impôts et taxes	Chapitre 73	7 074 943 €	6 971 681 €	-103 262 €
Dotations et participations	Chapitre 74	2 802 775 €	2 858 652 €	55 877 €
Autres produits de gestion courante	Chapitre 75	74 961 €	91 984 €	17 024 €
RECETTES DE GESTION DES SERVICES		10 826 757 €	10 803 437 €	-23 320 €
Produits financiers	Chapitre 76	39 €	35 €	-4 €
Produits des cessions	Article 775	32 246 €	224 150 €	191 904 €
Produits exceptionnels	Chapitre 77	56 723 €	30 544 €	-26 179 €
TOTAL DES RECETTES REELLES		10 915 765 €	11 058 167 €	142 402 €
Opérations d'ordre entre sections	Chapitre 042	15 720 €	60 172 €	44 452 €
TOTAL		10 931 485 €	11 118 339 €	186 853 €

315 213€ Le chapitre 013 atténuations de charges, retrace les remboursements par l'assurance du salaire d'agents en accident de travail et la prise en charge d'une partie des salaires des agents recrutés sous couvert d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI). Au total ce sont 55 personnes qui ont bénéficié d'un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi sur des durées variables.

Le chapitre 013 représente 2,85% des recettes réelles.

565 908€ Les produits des services chapitre 70 sont en légère augmentation (+ 4 161€), il s'agit :

- Des ventes de concessions dans les cimetières, de l'encaissement de redevances d'occupation du domaine public (GRDF, ENEDIS, la chaufferie bois SCUM et les opérateurs téléphoniques SFR, ORANGE et FREE) et des recettes de mise en fourrière pour un total de 72 028€,

- Des recettes des services (produits du Musée, inscriptions à la Mérinos, participation des familles aux Centres multi accueil, aux NAP, à la restauration scolaire et le produit de la régie publicitaire pour un total de 217 038€,

- Des locations autres qu'immeuble (balayeuse à la Ville d'Aussillon 22 887€, matériels de festivité, plaques de rue ...) pour 25 185€

- Du remboursement des charges de personnel intervenant pour le service de l'assainissement (143 194€) et du remboursement par la CACM de l'instruction des droits du sol (57 768€).

- Du remboursement de frais (SIVAT, MJD, prestations de ménages par le personnel municipal, de TF par les locataires de la Ville...) pour 50 693€.

Le chapitre 70 représente 5% des recettes réelles.

6 971 680€ Par rapport à 2016, le **chapitre 73 « Impôts et Taxes »** diminue globalement de 103 262€.

Les contributions directes (4 891 079€) représentent 70% des recettes du chapitre. Le montant total perçu n'augmente que de 6 130€ par rapport à 2016 compte tenu de la faible revalorisation des bases à hauteur de 0,40 %.

Les dotations versées par la Communauté d'Agglomération représentent 19% des recettes du chapitre avec un total perçu de 1 339 811€ contre 1 410 903 € encaissés en 2016.

Ces dotations sont composées :

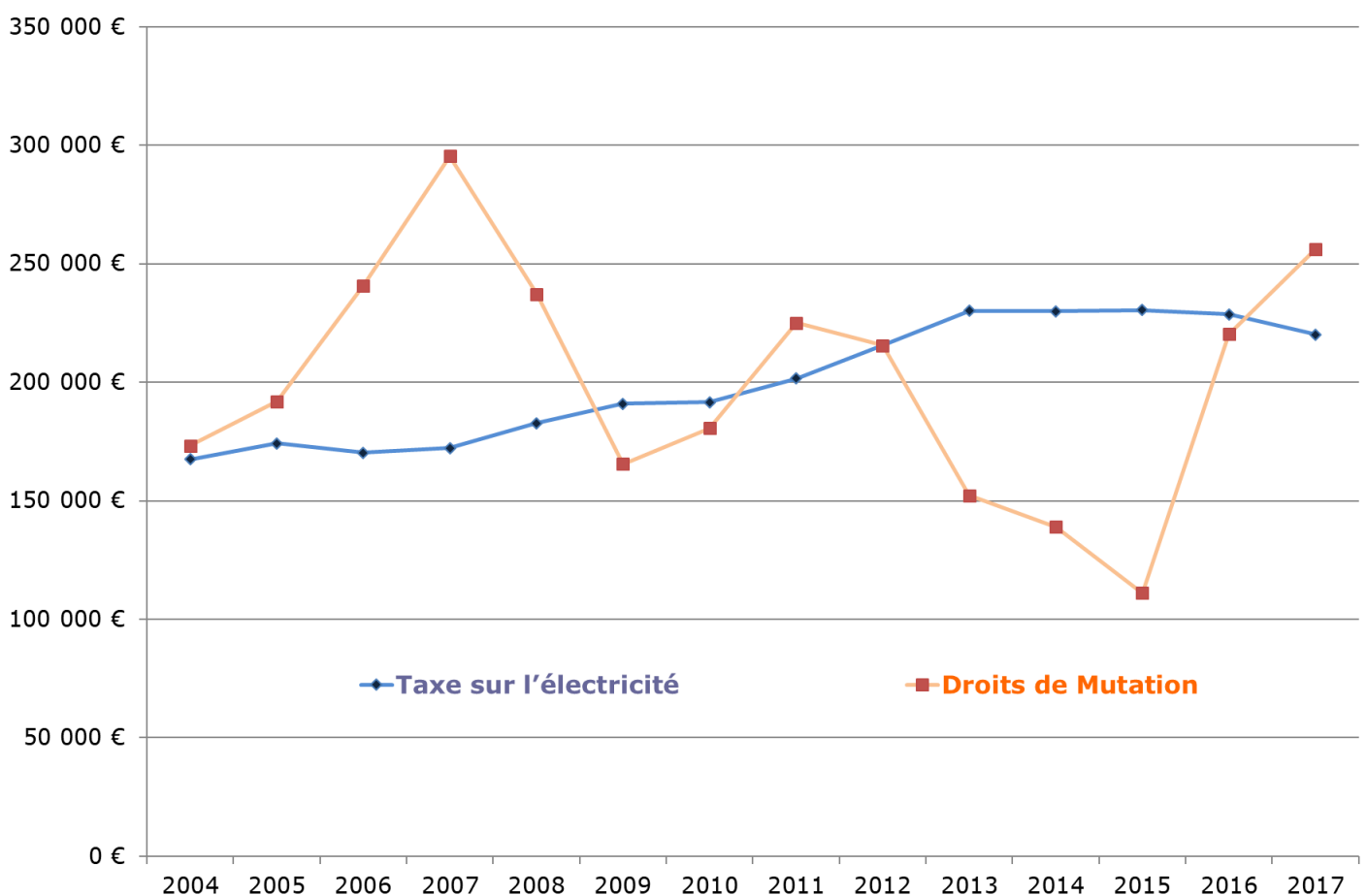
- De l'Attribution de Compensation pour 1 054 427€ **suite au transfert de l'office de tourisme (-16 719€) et du SIVU des gens du voyage (-31 050€) le 1^{er} janvier 2017 (1 102 195€ perçus en 2017),**
- De la Dotation de Solidarité Communautaire DSC pour 244 876€ (308 707€ perçu en 2016, le versement de la seconde part de la DSC ayant été supprimé en 2017).
- Du reversement des frais pour l'entretien des zones industrielles et artisanales d'un montant de 40 507€.

Le produit perçu de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (article 7351) d'un montant de 220 192€ est inférieur à celui perçu en 2016 (228 675€).

Le produit de la Taxe Additionnelle aux Droits de Mutations (article 7381) après avoir diminué pendant quatre années consécutives de 2011 à 2015 le montant perçu explose encore cette année avec une recette de 256 284€ (220 261€ en 2016 et 116 396€ en 2015).

Le chapitre 73 représente 63% des recettes réelles.

Evolution sur les 13 derniers exercices du produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité et du produit de la taxe additionnelle sur les droits de mutation :



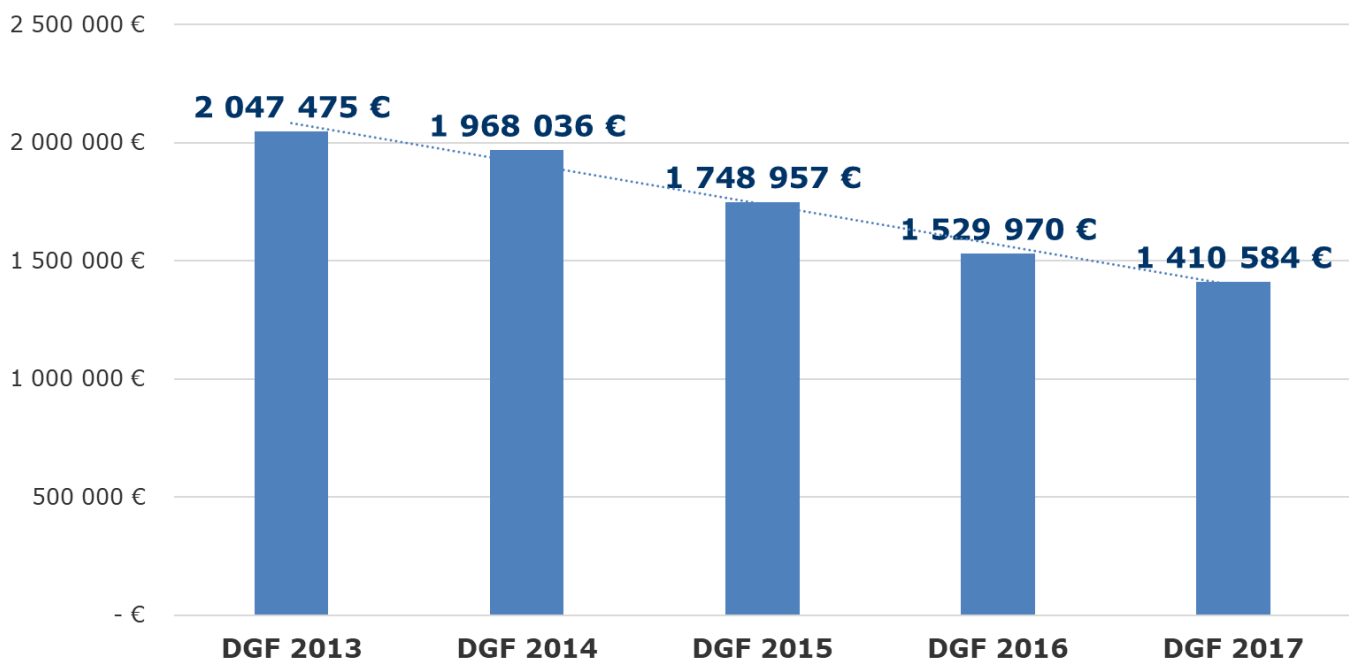
2 858 652€ le chapitre 74 « Dotations et Participations » est principalement composé de :

- 70% de dotations de l'état 2 007 098€ (2 058 183€ en 2016), globalement en baisse de – 51 085€ **la contribution de la Commune au redressement des finances publiques est prélevée directement sur la DGF. Elle est égale à -109 732€ pour l'exercice 2017.**

Pour la première fois depuis sa création le 3 janvier 1979, le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement versé aux Communes a diminué en 2014, 2015, et 2016 cette diminution s'est poursuivie en 2017.

Contribution de la Ville de Mazamet au redressement des Finances Publiques :

DGF 2014 : - 87 651€
 DGF 2015 : - 212 212€
 DGF 2016 : - 211 460€
 DGF 2017 : -109 732€



Soit une perte cumulée en 2017 de – 636 891 € par an

- 11% des compensations de l'Etat 312 906€ (290 733€ en 2016) au titre des Taxes d'Habitation, Taxes Foncières et de la Contribution Economique Territoriale (ex Taxe professionnelle)

En baisse de – 14 667 € la compensation au titre de la Contribution Economique Territoriale ne devrait plus diminuer dans les années à venir et devrait rester stable à 16 000€ (soit au total une perte annuelle pour la Ville de – 56 741€ par rapport à l'exercice 2013).

- 16% de participations issues de la CAF (460 006€) pour la gestion des Centres Multi Accueils de la Lauze et de Jeanne MAZEL.
- 3% de participations diverses (78 642€) notamment au titre du recensement, des emplois d'avenir, du fonds de compensation du supplément familial etc...

Le chapitre 74 représente 26% des recettes réelles.

91 984€ (74 960€ en 2016) Le **chapitre 75 « autres produits de gestion courante »** enregistre principalement les loyers versés par les différents locataires des installations municipales qui représentent un total de 78 158€. Ils sont en augmentation de 16 445 € par rapport à 2016 suite à la régularisation du versement des loyers par Messieurs REBERGA et CHABBERT pour les locaux situés au dépôt Galibert PONS de 2014 à 2017 (dépôt acheté par la Ville via l'EPF du Tarn).

La redevance versée par le délégataire de la DSP du Camping pour 6 000€ et les remboursements divers d'un total de 7 826€ sont également encaissés sur ce chapitre.

Le chapitre 75 représente 0,8% des recettes réelles.

35€ Les produits financiers correspondent aux intérêts des parts sociales détenues par la Ville (crédit agricole pour 3,38€ et la caisse d'épargne pour 32€).

254 694€ Les produits exceptionnels chapitre 77 enregistrent :

Les produits des cessions pour 224 150€.

Détail des cessions : un véhicule Piaggio cédé au SIVAT pour 1 000€, reprise par LMB d'un photocopieur pour 2 150€, reprise par Sud auto d'une Renault Express pour 700€, reprise par LMB d'un traceur pour 300€, reprise par Fournials Motoculture d'une

tondeuse Iseki pour 1 500€ et enfin la cession à Monsieur AUCLAIR des étages et du sous-sol du bâtiment situé 17 Albert Rouvière pour 218 500€.

Les montants des mandats annulés des exercices antérieurs pour 803€ (remboursement de cotisation d'assurances).

Les remboursements de sinistres, litiges ou dégradations par les assurances de la Ville pour un montant de 29 692€ (34 421€ en 2016).

Le chapitre 77 représente 0,3% des recettes réelles.

60 173€ Les recettes d'ordre enregistrent le transfert en investissement des travaux effectués en régie au cours de l'année pour 14 893€ (afin d'intégrer les biens dans l'actif et de les rendre éligibles au FCTVA) et également les opérations d'ordre concernant la cession de l'immeuble 17 avenue Albert Rouvière pour 45 279€ (constatation de la moins-value comptable).

Le taux d'exécution des recettes réelles (Chapitres 013, 70, 73, 74, 75, 76, 77) est de 105% (11 118 339€ de réalisations pour 10 586 903€ de prévisions).

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES



DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2016 - 2017

<u>DEPENSES</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>
Dépenses réelles	3 418 082 €	3 799 379 €
Subv. d'équipement versées	46 500 €	51 038 €
Travaux et acquisitions	2 958 238 €	3 333 755 €
Remboursement Capital de Dette	372 434 €	392 775 €
Remb. Temporaire (placement)		
Remb. trop perçu	2 544 €	
Créance autres Ets (EPF)	38 365 €	21 810 €
Dépenses d'ordre	15 720 €	60 172 €
Amortissement de subvention		
Différences sur cessions	17 €	45 279 €
Travaux en régie	15 703 €	14 893 €
Remb. Temporaire (placement)		
Modification Actif espaces verts		
TOTAL	3 433 802 €	3 859 551 €
Reste à réaliser dépenses	2 286 300 €	2 440 800 €
Résultat d'investissement reporté		

Les dépenses de la section d'investissement, pour un total de 3 859 551€, représentent 29 % des dépenses globales du budget principal de la Commune et se répartissent de la façon suivante :

- 3 799 379€ de dépenses RÉELLES.
- 60 172€ de dépenses d'ORDRE.

3 799 379€ de dépenses RÉELLES d'investissement qui regroupent :

Les « dépenses d'équipement » pour un montant global de 3 384 793€ :

51 038€ de subventions d'équipement versées à des personnes de droit privé :

- 31 subventions façades pour un montant de 48 232€,
- 6 subventions pour l'installation d'alarme pour 2 806€,

et 3 333 755€ d'opérations de travaux et acquisitions :

- 1 539 892€ de travaux de voirie et de réhabilitation du cadre urbain,
- 890 583€ de conservation du patrimoine (bâtiments, études et installations),
- 277 565€ de travaux et équipement des groupes scolaires,
- 262 985€ d'équipements, véhicules, matériel et outillage,
- 206 380€ de travaux d'éclairage public,
- 156 389€ d'acquisitions foncières.

Principales dépenses :

- 722 516€ aménagement quai de l'Arnette
- 206 380€ éclairage public rue Méjanel, centre ville, Sagneredonde, cours René Reille, Place Leclerc, Pont de Caville, HLM Vénations, les Guillous etc....
- 184 459€ désamiantage et démolition 93 rue de la Resse
- 151 366€ ADAP travaux d'accessibilité dans les écoles de Labrespy, Lauze, République, Bausses, et du Musée
- 145 342€ de travaux et d'équipement pour le centre multi accueil J. Mazel (salle de changes, menuiseries, sol des jeux, peintures...)
- 136 101€ de tableaux numériques dans les écoles
- 103 285€ pour l'extension des caméras vidéo surveillance
- 85 249€ Beffroi et clocher église Saint Sauveur
- 71 019 création d'un hôtel de police
- 62 792€ pour la réfection de la verrière de l'école du Gravas
- 69 387€ démolition ex gare routière et maison de la justice et du droit
- 52 576€ de solde des travaux du centre multi accueil de la Lauze
- 51 264€ réfection toiture salle Ozanam
- 46 019€ toiture zinc sacristie église Notre Dame
- 40 691€ réfection du plafond du temple neuf
- 40 594€ de marquage au sol, feux de signalisation, panneaux et mats
- 28 611€ de réfection de classes
- 26 751€ aménagement buvette Halle couverte
- 16 358€ rénovation rue Montesquieu
- 14 079€ toiture école de la République
-/.....

Depuis 2014 se sont au total 10 344 240€ de dépenses d'équipement qui ont été réalisées sur le budget principal.

Les dépenses financières pour un montant global de 414 586€ :

300 € qui correspondent au remboursement d'une caution pour le départ de la locataire du 2 avenue Foch.

392 475€ de remboursement en capital de la dette.

21 810€ de remboursement à l'Etablissement Public Foncier du Tarn pour :

- L'achat du dépôt rue Galibert PONS (14 070,52€ par an à partir de 2017 et jusqu'en 2026 inclus)
- L'achat de l'immeuble 9 rue Gaston CORMOUL HOULES (7 739,89€ par an à partir de 2017 jusqu'en 2024 inclus)

60 172€ de dépenses D'ORDRE d'investissement qui regroupent :

14 893 € de travaux en régie

- Aménagement des vestiaires de la Police Municipale : 7 318€
- Aménagement des archives rue des Frères : 3 851€
- Aménagement centre multi accueil Jeanne MAZEL : 1 935€
- Aménagement bureau Halle couverte : 1 789€

45 279€ qui correspondent à la moins-value lors de la cession à Monsieur AUCLAIR de l'immeuble 47 avenue Albert ROUVIERE.

Au 31 décembre 2017 les dépenses d'investissement reportées restant à réaliser s'élèvent à **2 440 800€**.

Liste des principaux restes à réaliser :

- **528 600€ de travaux de voirie (rue de Boutonnet, signalétique, passages busés route des Lombards, cité des platanes, étude quartier Jeanne d'Arc...).**
- **410 300€ pour la réhabilitation du cadre urbain (93 rue de la Resse, révision PLU, démolitions, 95 rue de la Resse...)**
- **395 200 de travaux de conservation du patrimoine bâtiments et des installations (Chauffage maison du bois et du jouet, aménagement du dépôt G Pons, réfection de toitures, Adap dans les écoles, réhabilitation ancien Hôtel du Nord...).**
- **298 500€ études et travaux de réalisation de la Passerelle.**
- **260 000€ de missions de maîtrise d'œuvre des aires couvertes pour le compte de la CAM.**
- **213 700€ pour l'acquisition de 7 véhicules électriques.**
- **76 800€ au titre des subventions d'équipement (subventions façades).**
- **72 800€ pour les travaux de modernisation de l'éclairage public.**
- **63 500€ d'études (diagnostic chauffage immeuble Alquier, suivi réalisation des centrales hydroélectriques, diagnostics sur ponts....)**
- **52 800€ pour l'équipement des services (matériels, outillage et informatisation).**

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES

Le financement de la section d'investissement est assuré par :

- 2 221 729€ de recettes RÉELLES.
- 665 439€ d'opérations d'ORDRE.

2 221 729€ de recettes REELLES d'investissement qui regroupent :

301 447 € de subventions perçues :

- CAF - solde du transfert Halte-garderie au GS La Lauze : 66 680€
- CAF - solde travaux toiture, préau, jeux Crèche Mazel : 64 566€
- ETAT - DETR 2015 solde aménagement Halle couverte : 49 783€
- ETAT - Amendes de police : 33 638€
- ETAT - DETR 2016 solde transfert Halte-Garderie : 26 271€
- ETAT - DETR 2014 solde accessibilité Immeuble Alquier ST : 14 513€
- ETAT- TEPCV Transition Energétique Pour la Croissance Verte achat de véhicules électriques : 7 975€
- ETAT - DETR 2015 Menuiseries extérieures Crèche J. MAZEL : 7 350€
- ETAT - DRAC Toiture plafond Temple Neuf : 3 744€
- CACM - Fonds de concours 2016 Accessibilité trottoirs : 17 727€
- CACM - Fonds de concours 2015 Travaux EP d'économie d'énergie : 9 200€

340 081€ de dotations et Fonds divers (F.C.T.V.A. et la Taxe d'Aménagement.)

- **Fonds de Compensation de la T.V.A : 308 851€.**
- **Taxe d'aménagement : 31 198€.**
- **Taxe Locale d'Equipement : 32€.**

1 580 201€ d'excédent de fonctionnement capitalisé (affectation du résultat de l'exercice 2016 après le vote du Compte Administratif).

Au 31 décembre 2017 les recettes d'investissement reportées restant à réaliser s'élèvent à **860 000€**.

L'emprunt d'équilibre de 600 000€, initialement prévu au BP 2017, a été contractualisé en fin d'exercice 2017 et est comptabilisé au titre des recettes restant à réaliser.

(Son encaissement est effectif au 19 janvier 2018, pour un montant de 600 000€ empruntés auprès de la banque postale sur 15 ans au taux de 1,15 %).

Une somme de 260 000€ est également rattachée en recette et en dépense d'investissement afin de permettre à la Ville de continuer à effectuer les travaux de maîtrise d'œuvre des aires couvertes pour le compte de la CAM (chapitre 458).

Avec 392 475€ de capital remboursé en 2017 l'encours de dette au 31 décembre 2017 s'élève à 3 353 333,52€, soit 315 € par habitant. **En 2017, l'endettement moyen par habitant pour les villes de la même strate démographique était près de 3 fois supérieur (918 € : source DGCL).**

Les 14 emprunts en cours, sont tous à taux fixes, la Ville de Mazamet n'a pas contracté d'emprunt toxique.

665 439€ de recettes d'ORDRE d'investissement qui regroupent :

5 650€ d'écritures comptables de cessions correspondant aux plus-values des cessions des véhicules, tondeuses et photocopieurs.

263 779€ de valeur nette comptable de l'immeuble 17 avenue A ROUVIERE cédé à Monsieur AUCLAIR.

396 010€ de dotation aux amortissements. **(Montant identique au compte 6811 en dépenses de fonctionnement. Il s'agit d'un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui constitue l'autofinancement obligatoire).**

BILAN DES GRANDES MASSES BUDGETAIRES 2017

<u>FONCTIONNEMENT</u>					Excédent	Autofinancement	Excédent	
Résultat 2016	+	Recettes 2017	-	Dépenses 2017	=	BRUT 2017	=	Cumulé 2017
2 974 526 €	+	11 118 339 €	-	9 569 495 €	=	4 523 369 €	=	2 676 285 €
		Excédent 2017 :				1 548 843 €		
						-1 847 084 €		
<u>INVESTISSEMENT</u>					Résultat	Besoin de		
Résultat 2016	+	Recettes 2017	-	Dépenses 2017	=	BRUT 2017	Financement 2017	
706 099 €	+	2 887 168 €	-	3 859 551 €	=	-266 284 €		
							-1 847 084 €	
Montant des Restes à Réaliser en Dépenses :					2 440 800 €			
Montant des Restes à Réaliser en Recettes :					860 000 €			

Exécution Budgétaire 2017 :

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 s'élève à 1 548 843€.

Il correspond à un fonds de roulement de 41,5 jours (1 jour de fonctionnement représente une dépense de 37 303€).

Additionné au résultat antérieur reporté d'un montant de 2 974 526€ l'exercice 2017 est clôturé avec un excédent brut de fonctionnement de 4 523 369€.

Ce résultat permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement qui s'élève à 1 847 084€.

Après le vote du compte administratif et l'affectation d'une partie de l'excédent brut à la couverture du besoin de financement, l'excédent net cumulé d'un montant de 2 676 285€ sera repris au budget primitif 2018 au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Cet excédent de clôture contribuera au financement des dépenses d'investissement des futurs budgets.

Conclusions du bilan de l'exercice 2017

Comme chaque année il est proposé d'appuyer l'analyse financière sur l'évolution des 4 soldes de gestion (excédent brut courant, épargne de gestion, épargne brute, épargne nette).

L'épargne nette est égale à la capacité de la Ville à financer des projets d'investissement.

Evolution des Soldes Intermédiaires de Gestion

CHAINE DE L'EPARGNE EN €	2014	2015	2016	2017
Produits fonct. courants	11 294 651 €	11 787 117 €	10 826 757 €	10 803 437 €
- Charges fonct. courantes	9 761 925 €	9 501 772 €	8 702 824 €	8 766 943 €
= EXCEDENT BRUT COURANT	1 532 727 €	2 285 345 €	2 123 934 €	2 036 494 €
+ Prod. exceptionnels larges	42 288 €	24 161 €	56 762 €	30 579 €
- Charges exceptionnelles larges	3 174 €	2 289 €	1 175 €	8 679 €
= EPARGNE DE GESTION (CAF BRUTE)	1 571 841 €	2 307 217 €	2 179 520 €	2 058 394 €
- Intérêts	141 626 €	129 453 €	122 778 €	116 194 €
= EPARGNE BRUTE	1 430 214 €	2 177 764 €	2 056 742 €	1 942 200 €
- Capital	436 328 €	367 295 €	372 434 €	392 475 €
= EPARGNE NETTE (CAF NETTE)	993 886 €	1 810 469 €	1 684 309 €	1 549 725 €
ANNUITE DE DETTE	577 954 €	496 748 €	495 212 €	508 669 €
<i>Encours de la dette au 31/12</i>	<i>3 385 537 €</i>	<i>3 518 242 €</i>	<i>3 745 809 €</i>	<i>3 353 334 €</i>
RATIO ENCOURS DETTE / CAF BRUTE	2,15	1,52	1,72	1,63
Encours de la dette / population totale	321 €	334 €	354 €	315 €
CAF nette / population totale	94 €	172 €	159 €	145 €
Population INSEE dite population totale	10 557	10 535	10 587	10 657

L'épargne nette au 31 décembre 2017 est de 1 549 725€, elle représente 145€ par habitant (159€ en 2016) alors que la moyenne de la strate était de 82€ en 2016.

Malgré une légère perte des produit (-23 320€) et une légère augmentation des charges (+ 64 119€) entre 2016 et 2017, la situation financière de la ville de Mazamet au 31 décembre 2017 reste correcte.

L'annuité de dette d'un montant de 508 669€ reste stable (495 212€ en 2016 et 496 748€ en 2015).

Cependant malgré ce bon résultat et compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat depuis 2014, la maîtrise des charges de fonctionnement et la pérennisation de nos recettes deviennent vitales pour que la Ville de Mazamet puisse continuer de financer ses investissements.

Durant les prochaines années, nous devons rester particulièrement vigilants concernant nos charges de fonctionnement qui doivent continuer à être parfaitement maîtrisées et mesurées, afin de préserver notre capacité à investir et de conserver notre budget à l'équilibre.

CHIFFRES CLEFS EXERCICE 2017 (Arrondis)

FONCTIONNEMENT

9 600 000€ dépenses totales de Fonctionnement

5 800 000€ dépenses de personnels
623 000€ dépenses pour les fluides et l'énergie
383 000€ subventions aux associations

11 100 000€ recettes totales de Fonctionnement

315 000€ remboursements sur les rémunérations
566 000€ produits des services
4 900 000€ impôts fonciers perçus
1 340 000€ reversements de la CACM
476 000€ taxes d'électricité et droits de mutation
2 007 000€ dotations de l'Etat
313 000€ de compensations versées par l'Etat
460 000€ de participation de la CAF
78 000€ revenus des immeubles

INVESTISSEMENT

3 380 000€ dépenses d'équipement

1 847 000€ de financement propre
301 000€ subventions encaissées
309 000€ FCTVA

DETTE

Remboursement de l'annuité de la Dette en 2017 : 508 000€
Dette par habitant pour les Communes de la strate : 918€
Dette par Mazamétain : 315€

LES COMPTES ADMINISTRATIFS DES BUDGETS ANNEXES

EXERCICE 2017

Le service de distribution d'eau et le service d'assainissement sont des Services Publics Industriels et Commerciaux (S.P.I.C.) qui sont obligatoirement retracés chacun dans un budget distinct pour les Communes de plus de 3 000 habitants.

Les opérations d'aménagement de terrains assujetties à la T.V.A. (lotissements), peuvent donner lieu à la création d'un ou de plusieurs budgets annexes, permettant ainsi un meilleur suivi du déroulement et de la comptabilisation des opérations financières de chaque lotissement.

Les comptes administratifs (ordonnateur) des cinq budgets annexes de la Ville de Mazamet Eau, Assainissement, lotissement de la Clauze, lotissement de Laprade et lotissement Gau-Bosc sont en parfaite concordance avec les Comptes de Gestion de Madame la Trésorière (comptable).

Afin d'alléger la lecture des comptes administratifs les montants, hors tableau d'exécution des différents budgets, sont arrondis à l'euro.

1/ Le Compte Administratif du service de l'eau

L'exécution du budget

INVESTISSEMENT	<i>Résultat 2016</i>	<i>Réalisés 2017</i>	<i>Reports</i>	<i>Besoin de Financement 2017</i>
Recettes	954 293,11 €	271 840,52 €	385 000,00 €	
Dépenses		440 658,33 €	1 156 600,00 €	
SOLDE D'EXECUTION	954 293,11 €	- 168 817,81 €	- 771 600,00 €	13 875,30 €

EXPLOITATION	<i>Résultat 2016</i>	<i>Réalisés 2017</i>		<i>Résultat 2017</i>
Recettes	190 075,72 €	413 639,18 €		
Dépenses		341 574,81 €		
SOLDE D'EXECUTION	190 075,72 €	72 064,37 €		262 140,09 €

EXCEDENT GLOBAL CUMULE 2017	276 015,39 €
------------------------------------	---------------------

Les dépenses d'exploitation : 341 575€

- Les dépenses d'exploitation comprennent entre autres le paiement des taxes foncières (21 075€), le remboursement des intérêts de la dette (98 234€) et la dotation aux amortissements (221 723€).

Les recettes d'exploitation : 413 639€

- Soit 630€ de taxe perçue au titre des redevances pour poteaux d'incendie, 21 070€ de remboursement de taxes foncières par le SIVAT, 115 979€ concernant la location du patrimoine versée par le SIVAT, 271 796€ d'annuité de dette remboursée par le SIVAT et 4 164€ correspondant à l'amortissement des subventions d'équipement.

Compte tenu de ces éléments, la section d'exploitation dégage en 2017 un résultat positif de 72 064€ (85 817€ en 2016).

Pour mémoire, en 2017, le prix du m³, hors abonnement, facturé aux usagers par le SIVAT était de 1,38 HT le m³.

Les dépenses d'investissement : 440 658€

- 262 932€ de travaux et études, dont :
 - 81 294€ pour les réseaux d'eau route de Négrin
 - 65 988€ pour les réseaux d'eau Bd R. d'Hautpoul
 - 39 460€ pour la mise en conformité des stations
 - 19 437€ pour éradiquer les branchements

- 173 563€ correspondant au remboursement en capital de la dette.

- 4 164€ d'amortissement des subventions d'équipement.

Les recettes d'Investissement : 271 840€

Recettes réelles 50 117€

- 50 117€ de remboursement de TVA par le Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arnette et du Thoré (SIVAT).

Recettes d'ordre : 221 724€

- 221 724€ de dotations aux amortissements.

Les restes à réaliser s'élèvent à :

- 1 156 600€ en dépenses qui correspondent principalement aux travaux de modernisation et de mise en conformité des stations (particulièrement celle des Montagnès) et les travaux de réduction de fuite (rue Alsace, Belfort, Ampère, Strasbourg...)

- 385 000€ en recettes qui correspondent à une subvention de 65 000€ attribuée par l'Agence de l'eau Adour Garonne pour le programme de réductions des fuites et à l'emprunt contractualisé en fin d'exercice auprès de la Banque postale pour 320 000€ sur 15 ans au taux de 1,11% (échéances trimestrielles).

Après comptabilisation des restes à réaliser, l'excédent de fonctionnement cumulé repris intégralement à l'article 002 en recette de fonctionnement du BP 2018 est de 276 015,39€.

Avec 173 563€ de capital remboursé en 2017 et sans mobilisation d'un nouvel emprunt, (reporté début 2018) l'encours de dette au 31 décembre 2017 s'élève à 2 484 362€.
 Les 11 emprunts en cours sont tous à taux fixe, le service annexe de l'eau de la Ville de Mazamet n'a pas contracté d'emprunt toxique.

EAU - Evolution des Soldes Intermédiaires de Gestion

CHAINE DE L'EPARGNE EN €	2014	2015	2016	2017
Produits fonct. courants	116 542 €	137 150 €	137 359 €	137 679 €
- Charges fonct. courantes	22 141 €	23 064 €	22 392 €	24 026 €
= EXCEDENT BRUT COURANT	94 400 €	114 087 €	114 967 €	113 653 €
+ Prod. exceptionnels larges	246 928 €	254 216 €	276 015 €	271 796 €
- Charges exceptionnelles larges	500 €	500 €	- €	- €
= EPARGNE DE GESTION (CAF BRUTE)	340 829 €	367 802 €	390 983 €	385 450 €
- Intérêts	108 541 €	106 290 €	104 748 €	98 234 €
= EPARGNE BRUTE	232 287 €	261 513 €	286 235 €	287 216 €
- Capital	138 387 €	147 926 €	171 268 €	173 563 €
= EPARGNE NETTE	93 900 €	113 587 €	114 967 €	113 653 €
ANNUITE DE DETTE	246 928 €	254 216 €	276 015 €	271 796 €
<i>Encours de la dette au 31/12</i>	2 727 119 €	2 829 192 €	2 657 925 €	2 484 362 €
RATIO ENCOURS DETTE / CAF BRUTE	8,00	7,69	6,80	6,45

L'épargne nette de ce budget permet de continuer à financer de nouveaux investissements.

2/ Le Compte Administratif du service de l'assainissement

L'exécution du budget

INVESTISSEMENT	<i>Résultat 2016</i>	<i>Réalisés 2017</i>	<i>Reports</i>	<i>Besoin de Financement 2017</i>
Recettes	472 335,65 €	275 567,44 €	540 000,00 €	
Dépenses		542 760,61 €	612 700,00 €	
SOLDE D'EXECUTION	472 335,65 €	- 267 193,17 €	- 72 700,00 €	132 442,48 €

EXPLOITATION	<i>Résultat 2016</i>	<i>Réalisés 2017</i>		<i>Résultat 2017</i>
Recettes	122 086,50 €	793 239,09 €		
Dépenses		767 771,01 €		
SOLDE D'EXECUTION	122 086,50 €	25 468,08 €		147 554,58 €

EXCEDENT GLOBAL CUMULE 2017	279 997,06 €
------------------------------------	---------------------

Les dépenses d'exploitation : 767 771€

- 177 645€ de charges à caractère général comprenant entre autres les consommations d'électricité, de carburants et les contrats de sous-traitance pour l'entretien des installations de la station d'épuration.
- 143 194€ correspondant à la valorisation des charges de personnel intervenant sur ce budget annexe. **(Le personnel est payé directement sur le budget principal).**
- 6 693€ de créances éteintes **(Handel SA)**
- 168 396€ de remboursement des intérêts de la dette.
- 275 567€ de dotations aux amortissements.

Les recettes d'exploitation : 793 239€

- 595 097€ de redevance d'assainissement qui comprennent :
 - 495 193€ concernant les m³ d'eau assainis
 - 56 896€ concernant les abonnements
 - 43 009€ de redevance payée par les industriels
 - **Sept établissements industriels : SAS ALRAN, SARL Alain RODRIGUEZ, EURL ANGEL, Pierre FABRE Dermo-Cosmétique, SAS LAPRADE production, HANDLE, SA Jules TOURNIER).**

- 6 570€ de participation facturée au titre des nouvelles prestations effectuées pour le contrôle des assainissements collectifs et 1 855€ pour le contrôle de l'assainissement non collectif.

- 88 954€ de participation du budget principal pour le réseau pluvial.

- 800€ pour les facturations de nouveaux branchements aux réseaux.

- 20 987€ perçus au titre des conventions de dépotage.

- 8 949€ de prime d'épuration versée par l'agence de l'eau Adour-Garonne.

- 20 834€ de participation au fonctionnement de la station d'épuration versée par la Ville du Pont de l'Arn. **(Conformément à la convention du 27 décembre 2010).**

- 700€ de subvention AEAG pour le SPANC.

- 1 000€ issus de la cession d'un godet aérateur de compost.

- 47 492€ d'opérations d'ordre de transferts entre sections **(amortissements de subventions).**

- **Pour mémoire, au 1^{er} septembre 2017, la redevance d'assainissement facturée aux usagers par le SIVAT pour le compte du budget Assainissement était réajusté de 1,20€ HT le m³ à 1,40€ HT le m³ et le montant de l'abonnement de 12€ HT à 14€ HT Cf délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2017.**

Les dépenses d'investissement : 542 760€

- 266 709€ de travaux et acquisitions **dont :**
 - 203 387€ pour les travaux de réfection des réseaux de la route de Négrin
 - 55 461€ d'études et travaux divers sur les réseaux
 - 6 239€ pour l'achat d'une tête de caméra d'inspection des réseaux
 - 1 622€ pour l'achat d'un ordinateur portable
- 228 559€ correspondant au remboursement en capital de la dette.
- 47 492€ d'opérations d'ordre de transferts entre sections (**amortissements de subventions**).

Les recettes d'Investissement : 275 567€

Recettes réelles : 0 €

- Pas d'emprunt réalisé en 2017 sur ce budget annexe.

Recettes d'ordre : 271 501€

- 275 567€ de dotations aux amortissements.

Les restes à réaliser s'élèvent à :

- 612 700€ en dépenses **qui correspondent principalement aux travaux de réfection des réseaux sous voirie et aux traitements des eaux parasites.**
- 540 000€ en recettes qui correspondent à l'emprunt contractualisé en fin d'exercice auprès de la Banque postale et encaissé le 19 janvier 2018 ; emprunt sur 15 ans au taux de 1,15% (échéance annuelle).

La section d'investissement faisant apparaître, après comptabilisation des reports, un excédent de 132 442,48€ la totalité de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 sera repris à l'article 002, en recette de fonctionnement du BP 2018, soit 147 554,58€.

Avec 228 560€ de capital remboursé en 2017 et sans la mobilisation d'un nouvel emprunt, (reporté sur 2018) l'encours de dette au 31 décembre 2017 s'élève à 4 851 279€.

Les 9 emprunts en cours sont tous à taux fixe, le service annexe de l'assainissement de la Ville de Mazamet n'a pas contracté d'emprunt toxique.

ASSAINISSEMENT - Evolution des Soldes Intermédiaires de Gestion

CHAINE DE L'EPARGNE EN €	2014	2015	2016	2017
Produits fonct. courants	673 798 €	709 061 €	645 896 €	744 747 €
- Charges fonct. courantes	356 799 €	397 928 €	370 419 €	327 532 €
= EXCEDENT BRUT COURANT	316 999 €	311 132 €	275 478 €	417 215 €
+ Prod. exceptionnels larges	- €	2 351 €	- €	- €
- Charges exceptionnelles larges	190 €	600 €	- €	- €
= EPARGNE DE GESTION (CAF BRUTE)	316 809 €	312 884 €	275 478 €	417 215 €
- Intérêts	177 003 €	175 617 €	174 949 €	168 396 €
= EPARGNE BRUTE	139 807 €	137 267 €	100 529 €	248 819 €
- Capital	205 380 €	200 307 €	222 138 €	228 560 €
= EPARGNE NETTE	- 65 574 €	- 63 040 €	- 121 609 €	20 260 €
ANNUITE DE DETTE	382 383 €	375 924 €	397 087 €	396 955 €
<i>Encours de la dette au 31/12</i>	5 102 284 €	5 301 977 €	5 079 838 €	4 851 279 €
RATIO ENCOURS DETTE / CAF BRUTE	16,11	16,95	18,44	11,63

L'épargne nette du budget Assainissement est enfin positive. Le travail de modulation des tarifs, le travail de fonds sur les dépenses de fonctionnement et les nouveaux services mis en place (contrôles SPAC et SPANC directement effectués par les agents municipaux, mise en place des conventions de dépotage) ont permis d'obtenir ce résultat.

Toutefois cette épargne ne permet pas encore de pouvoir autofinancer les travaux d'investissement.

L'incidence tarifaire ne sera pleinement constatée que sur 2018 (augmentation des tarifs au 1^{er} septembre 2017), le résultat du prochain exercice sera déterminant pour savoir si d'autres efforts seront nécessaires afin de financer le remboursement des nouveaux emprunts et pour couvrir les frais incompressibles de fonctionnement de la station d'épuration. Ce budget doit absolument retrouver de nouvelles marges de manœuvres.

Rappel : le réajustement du prix du m³ assaini a progressivement évolué de 0,98€HT à 1,04€ en juillet 2016 puis à 1,20€ HT au 1^{er} janvier 2017 et enfin à 1,40€ HT au 1^{er} septembre 2017. Le montant de l'abonnement a été réévalué de 10€ HT à 12€ HT puis à 14€ HT au 1^{er} septembre 2017.

3/ Le Compte Administratif du Lotissement terrains communaux de La Clauze

- 0,10€ H.T. de dépenses correspondant à un arrondi de TVA.
- 73 016,10€ HT de recettes correspondant à la cession de 2 Lots

6 lots de la 1^{ère} tranche (d'une superficie de 964m² à 1 496m²) sont toujours à la vente. Sur les 23 lots de la tranche 2, actuellement 12 lots sont vendus. **(Il en reste donc 11 lots de la tranche 2 à la vente).**

LOTISSEMENT SECTEUR EST - LA CLAUZE	RECETTES	DEPENSES
Montants cumulés des travaux payés de 2007 à 2016		1 822 449,37 €
Travaux payés en 2017 (arrondi de TVA)		0,10 €
Montants cumulés des recettes de 2009 à 2016 (28 lots vendus)	1 180 950,25 €	
Recettes encaissées en 2017 (2 lots vendus : n°3 et n°4 tranche 2)	73 016,10 €	
TOTAL DES RECETTES ET DEPENSES AU 31/12/2017	1 253 966,35 €	1 822 449,47 €
Résultat (déficit au 31/12/2017)	568 483,12 €	

4/ Le Compte Administratif du Lotissement Laprade

Aucun mouvement n'est constaté sur ce budget pour l'exercice 2017.

LOTISSEMENT LAPRADE	RECETTES	DEPENSES
Montants cumulés des travaux payés		- €
Montants cumulés des recettes	- €	
TOTAL DES RECETTES ET DEPENSES AU 31/12/2017	- €	- €
Résultat (au 31/12/2017)	- €	- €

5/ Le Compte Administratif du Lotissement Gau-Bosc

Comme prévu au BP 2017 ce budget a été équilibré par un virement de 2 500€ en provenance du budget principal dans le but de pouvoir le clôturer à l'issue du vote du CA 2017.

LOTISSEMENT GAU - BOSC	RECETTES	DEPENSES
Montants cumulés des travaux payés de 2012 à 2016		2 500,00 €
Travaux payés en 2017		0,00 €
Montants cumulés des recettes de 2012 à 2016	0,00 €	
Recette encaissée en 2017 (virement du budget principal)	2 500,00 €	
TOTAL DES RECETTES ET DEPENSES AU 31/12/2017	2 500,00 €	2 500,00 €
Résultat au 31/12/2017	- €	- €



COLLECTIVITES-LOCALES.GOUV.FR, LE PORTAIL DE L'ETAT AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

Un budget spécialisé et équilibré

Un financement par un système de redevance implique d'équilibrer le budget en recettes et en dépenses et de spécialiser le budget du service. Les recettes générées pour l'activité devant en couvrir les dépenses, aucune subvention du budget général de la commune ne doit venir abonder le service (article [L. 2224-1 et suivants](#) et article [L. 2224-12-3](#) du CGCT). Toute subvention est en effet interdite au profit des SPIC. Toutefois :

- il existe trois exceptions, vérifiées de façon stricte par le juge, comme celle visant à éviter une augmentation excessive des tarifs liée à la réalisation d'investissements massifs ;
- cette règle ne s'applique pas aux services d'eau et d'assainissement des communes de moins de 3 000 habitants et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dont aucune commune membre n'a plus de 3 000 habitants.

Par ailleurs, le service de distribution d'eau et le service d'assainissement constituent deux activités distinctes qui sont retracées chacune dans un budget distinct. **Toutefois, les communes de moins de 3 000 habitants** et les EPCI dont aucune commune membre n'a plus de 3 000 habitants peuvent établir un budget unique de ces services s'ils sont soumis aux mêmes règles d'assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée et si leur mode de gestion est identique.